



LES FAMILLES INTERPELLENT LES CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Propos préliminaires :

Pour les familles, le quinquennat Sarkozy restera celui des promesses non tenues : droit opposable à la garde d'enfant, création de 200 000 places d'accueil supplémentaires pour la petite enfance ou encore la création du statut de beau-parent ont été oubliés. Quant au versement des allocations familiales dès le premier enfant, il a été écarté.

- Les familles sont plus fragilisées qu'il y a 5 ans : les prestations familiales ont perdu 10 % de leur valeur par rapport au salaire moyen depuis 2007 ; la scolarisation des enfants de 2-3 ans a diminué de moitié à cause du non remplacement aveugle d'un fonctionnaire sur deux ; la branche famille a été amputée d'une partie de ses recettes de CSG pour financer la dette sociale ; la demi-part fiscale pour les personnes seules ayant élevé un ou plusieurs enfants a été supprimée en 2009, tout comme l'avantage fiscal pour les jeunes mariés, disparu en 2011.

Sans parler de l'augmentation du coût du logement et de la santé (taxe sur les mutuelles notamment) que les familles subissent de plein fouet.

- Sarkozy a défendu le *statu quo* fiscal, c'est à dire les privilégiés : il refuse de faire contribuer davantage les familles aisées en modifiant le quotient familial, mais il n'a pas hésité à augmenter les impôts des familles modestes et des classes moyennes en relevant la CSG et la TVA, ou en taxant les mutuelles. Il veut maintenant s'attaquer à leur pouvoir d'achat avec une « TVA Sarkozy » anti-sociale qui signifierait le transfert des cotisations destinées à la branche famille vers l'impôt sur la consommation payé pour tous.

Il s'agit pour le parti socialiste d'engager demain, et je m'y engage, une politique d'ensemble pour la famille, globale, cohérente et équitable.

1) La représentation des familles

1.1) Quelle place accorderez-vous à la représentation familiale des UDAF dans la réforme territoriale ?

Les unions d'associations familiales ont toute légitimité depuis 1945 pour représenter l'ensemble des familles qui vivent sur notre territoire. Leur rôle est fondamental et il s'agit de leur assurer cette place dans leur rôle de concertation et de dialogue avec les pouvoirs publics.

François Hollande a annoncé qu'il reviendra sur certaines dispositions contenues dans la réforme des collectivités territoriales qui a été conduite en 2010 : il supprimera le conseiller territorial et



reviendra notamment sur les modalités d'adoption de la couverture intercommunale. L'échelon départemental sera maintenu et assurera les missions de garant des solidarités sociales et territoriales. Il conservera notamment les quatre grandes missions sociales qui lui incombent aujourd'hui : la prise en charge du grand âge, l'insertion, la compensation du handicap et la protection de l'enfance. Sa responsabilité en matière de logement social ou encore d'aide aux familles doit être maintenue.

La clause de compétence générale été injustement critiquée comme la principale cause de dépenses inutiles. C'est pourtant à elle que nous devons les actions complémentaires des départements dans des domaines aussi divers que l'accueil périscolaire, l'aide au départ en vacances, le soutien aux familles. François Hollande l'a affirmé, il n'y a pas lieu de supprimer cette possibilité qui a fait la preuve de son efficacité sur les territoires. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas simplifier les procédures, pour que les services publics soient plus lisibles et plus égalitaires pour le citoyen, par le biais de guichets uniques notamment.

1.2) Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des URAF ?

Comme beaucoup d'associations œuvrant dans le domaine social, les associations familiales délivrent un service public social et aspirent à ce titre à être protégées juridiquement. La réflexion européenne engagée sur les services sociaux d'intérêt général faisait jusqu'à présent peser un risque sur les associations familiales, menacées de devoir se soumettre aux règles classiques des marchés publics et de la mise en concurrence.

Je ne peux accepter cette logique de libéralisation et soutiendrai la reconnaissance juridique des grands acteurs de la solidarité nationale, leur existence, leurs missions.

2) Les grands principes de la politique familiale

2.1) Comment garantirez-vous le principe de la compensation de la charge de l'enfant, que ce soit sur le plan fiscal ou sur le plan des prestations familiales ?

Défendre une politique de la famille plus juste, c'est défendre une politique pérenne, universelle et de libre choix. C'est défendre une politique de soutien aux familles les plus fragiles pour offrir à chacune une égalité des chances. François Hollande s'engage à maintenir l'ensemble des ressources qui sont aujourd'hui affectées à la politique familiale, et c'est là un principe que je soutiens. Il baissera le plafond du quotient familial de 2300 € à 2000 € ce qui permettra de financer une augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour soutenir le pouvoir d'achat des familles modestes.

Les allocations familiales n'ont pas à être imposées. C'est un principe que je défendrai.

François Hollande a annoncé la mise en œuvre d'une grande réforme fiscale. Il rapprochera l'impôt sur le revenu et la contribution sociale généralisée au sein d'un prélèvement progressif



sur le revenu afin de simplifier le dispositif et de rendre les contributions des Français plus équitables.

Le quotient conjugal et le quotient familial seront maintenus. Mais la politique familiale devrait être davantage orientée vers les familles les plus fragiles. C'est pourquoi François Hollande abaissera le plafond des quotients des familles les plus aisés, ce qui permettra de financer une augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire pour 3 millions de familles modestes jusqu'alors oubliées de cette politique familiale. Le quotient familial sera donc rendu plus juste.

2.2) De plus en plus de familles renoncent aux soins du fait de la baisse des remboursements : défendez-vous la protection sociale à un haut niveau en trouvant les moyens de son financement sans en transférer la charge sur le privé ?

Le coût de la santé pour les Français n'a cessé d'augmenter. Pour cette raison, beaucoup ont renoncé à certains soins. 15 % de la population renonce à se soigner pour des raisons financières. Près d'un français sur quatre hésite ou retarde le moment de se soigner pour des raisons financières. Pour autant, les déficits ont continué à se creuser.

La question de l'accès aux soins doit être traitée de façon prioritaire. Pour cela, il faut encadrer les dépassements d'honoraires et mieux maîtriser les coûts des médicaments.

2.3) Quels moyens comptez-vous mettre en place pour soutenir les mesures allant dans le sens de la perte d'autonomie ?

La perte d'autonomie est une vraie question. Nos aînés se sentent délaissés, ils sont confrontés à deux difficultés : des retraites faibles et une perte d'autonomie. La question de la perte d'autonomie doit être au centre de la politique familiale. Nous devons faire en sorte que chacun puisse finir sa vie dans la dignité et au plus près de ses proches. Cette approche ne consiste pas à nier la qualité des soins apportés dans les établissements mais elle consiste à privilégier le droit pour les personnes âgées qui le souhaitent de rester à leur domicile. Le système de soin à domicile et autour de la personne en perte d'autonomie doit être renforcé. Ceci au niveau de chaque territoire.

La question concernant le handicap est insuffisamment traitée. Avant toute chose, il faut susciter le plus rapidement possible une prise de conscience collective car le handicap ne concerne pas seulement les personnes en situation de handicap. Elle concerne également les personnes qui, à un moment de leur vie, ont un proche en situation de handicap dans leur entourage mais également toute autre personne qui à tout moment de sa vie, est susceptible de connaître cette situation. Il faut susciter la prise de conscience collective en faisant un état des lieux national de la situation des personnes en situation de handicap et des adaptations qu'il faut apporter, sur chaque territoire, pour leur rendre la vie plus facile. Il faut s'appuyer sur les associations, leurs baromètres d'accessibilité, comme celui de l'APF. D'ici 2015, tous les lieux publics devront être rendus accessibles. Il y a encore sur ce point un énorme chantier qu'il nous faut réaliser. C'est un



objectif fondamental du droit à la dignité pour chacun. François Hollande aura trois priorités : l'accessibilité, l'éducation et l'emploi. Il créera une agence de l'accessibilité pour donner une dynamique nationale et aider les collectivités territoriales dans la conduite des travaux. En matière d'éducation, une partie des 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation nationale sera dédiée à l'accompagnement des élèves handicapés. Les personnels chargés de cet accompagnement auront des contrats stables, dans un cadre à négocier avec eux. En matière d'emploi, il renforcera les sanctions à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'avoir 6 % de travailleurs handicapés.

En outre, je pense qu'il faut aller vers une reconnaissance du statut des aidants familiaux. Du soutien aux aidants dépend en partie le succès du maintien à domicile et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Près de quatre millions de personnes apportent chaque année leur aide à un proche. Pour les soutenir, il faudrait développer davantage leur information mais également, pour certains, leur formation. La question de la conciliation de leur rôle d'aidant avec leur vie professionnelle devra également faire l'objet d'une réflexion. A cet égard, François Hollande a appelé à réfléchir, par exemple, sur les évolutions nécessaires des systèmes de congés.

3) Le droit de la famille

3.1) Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

Le droit de la famille est appelé à évoluer. En effet, la société évolue, la notion de famille évolue, il existe aujourd'hui une pluralité de familles. Le travail du législateur consiste à adapter la loi à l'évolution de la société pour que chacun puisse bénéficier de droits équivalents et vivre dans une société égalitaire.

La seule question est de savoir si la loi doit continuer à faire la différence entre les couples, sous toutes leurs formes, ou si elle doit enfin reconnaître cette situation de fait et l'égalité de dignité de chacun.

Ma réponse est non. Je suis favorable à faire évoluer le droit de la famille pour que les règles qui régissent cette institution soient en phase avec la manière dont les familles vivent aujourd'hui. La logique générale du gouvernement actuel relève d'une hypocrisie qui n'est bénéfique, ni à la société en général, ni à l'enfant. L'essentiel pour un enfant est d'être élevé par les personnes qui l'aiment. L'intérêt de l'enfant requiert une reconnaissance de son cadre familial, dans un souci de protection de ses propres droits. Les valeurs sont faites pour rassembler, pas pour diviser, ni pour discriminer, encore moins pour stigmatiser.

C'est pourquoi je suis favorable à la création d'un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent ». En 2012, il y a plus de 1,2 millions d'enfants qui vivent avec un beau-parent. L'intérêt d'un enfant est d'être en permanence sous l'autorité légitime d'un adulte. Il s'agit de sécuriser la stabilité éducative et affective de l'enfant.

4) Les conditions de vie quotidienne des familles



4.1) Pour lutter contre le surendettement des ménages, mettez-vous en place, par la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

La situation des Français est extrêmement difficile. Alors que leurs salaires sont en baisse (ils ont travaillé plus mais n'ont pas gagné plus), le prix de leurs dépenses augmente. Rien que sur l'année 2011, les prix alimentaires ont augmenté de 3,5%. Les prix de l'immobilier, du gaz, de l'électricité, de l'essence ont augmenté. Le pouvoir d'achat est profondément affecté. Cette situation n'est plus tenable. Pour lutter contre la vie chère, François Hollande luttera contre les abus : plafonnement du prix des services bancaires, encadrement des dépassements d'honoraires dans la santé, encadrement du montant des loyers dans les zones tendues. Il proposera également d'instaurer une procédure d' « action de groupe » pour que les consommateurs puissent se regrouper pour se défendre lorsqu'ils sont victimes d'un professionnel. Ces principes devront être soutenus.

La conséquence de cette perte du pouvoir d'achat, c'est celle du surendettement. Le problème du surendettement touche nombre de familles prises dans la spirale infernale de l'accumulation des crédits. Il conviendra, pour aider ces familles, d'encadrer le crédit à la consommation et de plafonner les frais bancaires.

4.2) Êtes-vous favorable à la mise en place de mesures plus contraignantes pour les communes qui ne respectent pas le quota de logements sociaux ?

La politique de Nicolas Sarkozy en matière de logement est un véritable échec. Français modestes, classes moyennes, jeunes ménages : entre mal-logement et logement cher, l'étendue de la crise est patente :

- les dépenses de logement représentent désormais un quart du budget des ménages (contre 18% en 1984) ; cet effort est plus lourd encore quand on est locataire.
- les prix de vente ont augmenté de +140 % depuis 2002.
- les loyers de relocation ont explosé, creusant l'écart entre loyers privés et loyers Hlm (rapport de 1 à 2 dans les grandes agglomérations, de 1 à 3 en Ile-de-France, de 1 à 4 à Paris).
- 1,2 millions de ménages sont sur listes d'attente pour un logement social.
- 3 millions de Français sont mal-logés, plus de 9 millions sont en réelle fragilité de logement.

Le candidat sortant a opposé les Français les uns aux autres (propriétaires contre locataires), en faisant espérer une accession devenue impossible aux ménages modestes en raison des prix: il faut maintenant et en moyenne s'acquitter de presque 4 années de revenu pour accéder à la propriété (contre 2,1 ans en 2001) et s'endetter pendant 18 ans (au lieu de 14 ans en 2001).

Les dispositifs Robien, Borloo et autres Scellier ont été contre-productifs et inflationnistes. Ces dispositifs ont fait flamber les prix : leurs loyers sont proches, voire supérieurs aux prix de marchés. Sur les terrains à bâtir, le surcoût induit peut être évalué à près de 10 € par m², et jusqu'à plus de 30 € dans certaines régions (PACA notamment), pour la seule année 2010.

Il y a deux choses à prendre en compte.



D'une part, il faut lutter contre le logement cher. Aujourd'hui, les citoyens consacrent un tiers voir 40 % de leur budget mensuel à leur logement, alors que d'autres n'ont pas peine les moyens de se loger. Ce constat appelle à la mise en œuvre d'une politique forte de logements accessibles et de logements pour tous, que je soutiendrai. Je soutiendrai les mesures proposées par François Hollande consistant en la production de logements à des prix abordables, compatibles avec les revenus des Français. Ainsi, 150 000 logements sociaux nouveaux seront réalisés chaque année. Il conviendra de mettre les terrains de l'Etat gratuitement à disposition pour y réaliser des logements sociaux et en renforçant l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbains : le seuil minimum de logements sociaux sera passé de 20 à 25% partout où ils manquent. Dans les communes qui ne respectent pas la loi, les pénalités financières seront quintuplées.

D'autre part, parce que les familles qui le souhaitent et le peuvent doivent pouvoir devenir propriétaires sans se ruiner ni s'endetter toute leur vie, chaque programme de logements neufs devra comprendre un tiers de logements en accession sociale à la propriété, un tiers de logements sociaux et un tiers de logements libres.

Je suis favorable à la mise en place de mesures plus contraignantes pour les communes qui ne respectent pas le quota de logements sociaux.

4.3) Un grand nombre de familles est affecté par la précarité énergétique. Etes-vous d'accord pour voter un vrai tarif social de l'énergie ?

L'augmentation démesurée des prix du gaz et de l'électricité pèse sur le pouvoir d'achat des familles. Il faut adopter une tarification progressive de l'électricité et du gaz afin de garantir l'accès de tous à ces biens essentiels et d'inciter à une consommation responsable. Il s'agira, d'une part, de garantir à tous les consommateurs l'accès à des fonctions vitales (chauffage, éclairage, cuisine) et d'enrayer la hausse de la précarité énergétique. Il s'agira, d'autre part, d'inciter les ménages à consommer mieux donc moins, les surconsommations d'électricité pouvant être pénalisées.

Cette mesure, annoncée par François Hollande, se substituera aux tarifs sociaux actuels, inefficaces car insuffisants. Elle sera accompagnée d'une trêve hivernale des coupures d'électricité.

En complément de ces mesures de protection, un effort massif de rénovation de l'habitat sera engagé afin de poser les fondements d'une société de la sobriété et de l'efficacité énergétique, seule capable de protéger les ménages à long terme contre les augmentations des prix de l'énergie en aidant à consommer moins et mieux, ainsi que de lutter contre l'insalubrité des logements.

De façon plus générale, il convient de réguler les prix sur les fameux et biens et services de première nécessité. Il faut mettre en place une nouvelle tarification progressive du gaz, de l'électricité et de l'eau qui garantira l'accès de tous à ces biens essentiels. Je soutiendrai donc la mise en place d'un forfait de base pour les consommations énergétiques vitales.



4.4) L'accès aux soins devient difficile dans certaines régions. Soutiendrez-vous la mise en place d'un nouveau dispositif plus contraignant pour garantir aux familles une offre de soins quelque soit le territoire où elle réside ?

Il faut évaluer plus en amont les solutions à apporter pour endiguer l'existence de régions démedicalisées. Ces solutions pourraient être mises en place en deux temps. D'une part, ainsi que François Hollande l'a annoncé, un plan d'urgence pour aider les jeunes médecins à s'installer dans ces zones sera rapidement lancé. Une part forfaitaire de leur rémunération les y encouragera, de même que des stages dans les zones rurales ou les quartiers difficiles. Mais d'autre part, si cela ne suffit pas, c'est-à-dire en cas d'absence d'initiative libérale, le service public devra prendre le relais. Des structures publiques de soins de proximité seront déployées et proposeront aux médecins des formes d'exercice variées, y compris en tant que salarié.

5) L'accompagnement des familles et l'éducation

5.1) Les familles sont attachées au libre choix de l'accueil pour leurs enfants. Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public en matière d'investissement et de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant ?

Investir dans l'accueil de la petite enfance, c'est investir dans l'avenir. La construction de nouvelles places d'accueil doit être une priorité, afin de permettre aux familles de concilier vie familiale et travail. Aujourd'hui, plus de la moitié des enfants de moins de trois ans n'ont pas de solution d'accueil. Il faut que les enfants de moins de trois ans qui y sont prêts et dont les parents le souhaitent puissent être accueillis en maternelle. Il est nécessaire de mettre en place, rapidement, un véritable service public de la petite enfance. La mise en place d'un tel service public aidera à lutter contre les inégalités entre enfants dès le plus jeune âge et permettra aux femmes et aux hommes qui s'impliquent auprès de leur enfant de travailler dans de meilleures conditions. Ce sera aussi une source de création d'emplois. Il faut maintenir un financement pérenne d'investissement et de fonctionnement de ces structures.

5.2) Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Les conseils généraux sont en première ligne. Le nouvel acte de la décentralisation que François Hollande a annoncé permettra de conforter leur rôle en la matière.

5.3) Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ? vous engagez-vous à maintenir, voir à renforcer, les financements consacrés au dispositif de soutien à la parentalité ?



Malgré la dégradation de nos comptes publics, il faut s'engager à maintenir le budget de la politique familiale. Le soutien à la parentalité est une des dimensions importantes de cette politique, entre autres à travers les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Nom du candidat : MARCEL ROGEMONT

Formation politique : PARTI SOCIALISTE

Le cas échéant :

Département : Ille-et-Vilaine

Circonscription n° : 8



A retourner à l'UDAF 35 avant le 4 mai 2012

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine
UDAF 35

Maison de la Famille
Rue Maurice le Lannou
CS 14226

35042 RENNES CEDEX

Tél 02 23 48 25 55 - mail : cvassout@udaf35.unaf.fr

